

Le contrat d'apprentissage

- **A qui est-il adressé ?**

Le contrat d'apprentissage est adressé à un public de jeunes à partir de 15 ans (classe de 3^e terminée) jusqu'à 29 ans révolus. Pour toutes personnes, quel que soit son âge, reconnu travailleur handicapé ou un projet de création/reprise d'entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme.

- **Quel est son objectif ?**

L'objectif d'un contrat d'apprentissage est d'obtenir un diplôme d'Etat ou un Titre Professionnel. En cas d'échec à l'examen, la formation et l'apprentissage peuvent être prolongés d'1 an maximum.

- **Quel type de contrat pour quelle durée ?**

Le contrat d'apprentissage peut avoir une durée déterminée (CDD), de 6 à 36 mois (sauf exception). La durée de la formation sera au minimum 25% de la durée totale au contrat d'apprentissage.

Le contrat peut également avoir une durée indéterminée (CDI), débutant par une période d'apprentissage. La durée du travail (temps de formation incluse), sera au plus égale à celle applicable dans l'entreprise.

- **Quel statut aura l'apprenti ?**

L'apprenti a les mêmes droits que les autres salariés (congés, avantages...) compatibles avec le suivi de la formation.

- **De combien sera rémunéré l'apprenti ?**

La rémunération de l'apprenti dépend de son âge et de l'année d'exécution du contrat. Il reçoit une rémunération en pourcentage du SMIC.

Siège Social
ZI Les Franchises
132 rue de la poudrière
52200 Langres
T: 03 25 87 02 51
langres@poinfor.org

Chaumont
48 rue de la Chavoie
52000 Chaumont
T: 03 25 32 26 98
chaumont@poinfor.org

Saint-Dizier
5 rue Abbé Gruet
52100 Saint Dizier
T: 03 25 04 38 60
saint.dizier@poinfor.org

La Chapelle Saint Luc
3 rue Archimède
10600 La Chapelle Saint Luc
T: 03 25 70 47 47
la-chapelle-saint-luc@poinfor.org

Migennes
131 avenue Jean Jaurès
89400 Migennes
T: 03 86 80 38 28
migennes@poinfor.org

En 1 ^{ère} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
	419,74 €	668,47 €	823,93 €	1 554,58 €
En 2 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
	606,29 €	792,84 €	948,29 €	1 554,58 €
En 3 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC
	855,02 €	1 041,57 €	1 212,57 €	1 554,58 €

- **Quelles sont les aides relatives au contrat d'apprentissage ?**

- Exonération des frais de scolarité grâce au contrat
- Aides pour l'alternance grâce à la carte national d'apprenti
- Les aides personnalisées au logement
- Les aides à la mobilité
- Le programme « départ 18-25 » pour avoir une aide financière afin de partir en vacance
- Les avantages procurés par l'entreprise

- **Après le terme du contrat ?**

Il est possible de renouveler le contrat dans 2 cas échéant :

- échec à l'examen ;
- suspension du contrat pour des raisons indépendantes (maladie, défaillance du CFA...) de la volonté de l'apprenti.

Il est possible de faire une succession de contrat avec :

- un nouveau contrat d'apprentissage pour préparer une qualification différente ;
- un contrat de professionnalisation ;
- un CDD ou CDI « classique ».